

DECISION N°2023-07

(Prise en application de l'article L 2122-22 du CGCT)

Objet : Demande de subvention auprès de la Région pour la construction d'un boulodrome couvert

Le Maire de la commune de LAVERNOSE LACASSE (Haute-Garonne) ;

Vu l'article L 2122-22, 4° du Code Général des collectivités Territoriales ;

Vu la délibération de Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 n° III-2020/40, donnant délégation à Monsieur le Maire pour exercer un certain nombre d'attributions relevant de cette assemblée pour la durée de son mandat,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Monsieur le Maire sollicite une subvention auprès de la Région pour l'année 2023, pour la construction d'un boulodrome couvert pour des devis d'un montant de 414 145 € HT soit 496 974 € TTC

OBJET	HT	TTC
Travaux	380 000 €	456 000 €
Etude de sol	2 295 €	2 754 €
Honoraires Architecte	28 500 €	34 200 €
Contrôle APAVE	3 350 €	4 020 €

DECIDE

De solliciter une subvention auprès de la Région pour l'année 2023, pour la construction d'un boulodrome couvert pour des devis d'un montant de 414 145 € HT soit 496 974 € TTC.

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la mairie et copie en sera adressée à Madame la Sous-Préfète.

Fait à LAVERNOSE-LACASSE, le 13/04/2023

Le Maire, A. DELSOL



REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-213102874-20230413-2023_07-DE